

Conditions de participation STREAT FOOD FESTIVAL VEVEY

NOUVEAUTÉ 2025 – VAISSELLE RÉUTILISABLE

Dans un souci de réduction des déchets et pour préserver notre environnement, dès cette année, l'événement met en place des alternatives écologiques en remplaçant la vaisselle jetable par des options réutilisables. Cette initiative vise non seulement à limiter l'impact écologique, mais aussi à garantir une meilleure propreté et hygiène sur le site. En choisissant la vaisselle réutilisable, nous faisons ensemble un pas vers un festival plus respectueux de la planète et plus propre 😊

Vous êtes passionné par la « street food » et souhaitez faire découvrir vos créations culinaires à un large public ? Ne manquez pas l'opportunité de participer à l'un des événements les plus dynamiques et conviviaux de la région ! Le STREAT FOOD FESTIVAL VEVEY attire chaque année des milliers de visiteurs avides de nouvelles saveurs, et c'est l'endroit idéal pour mettre en avant vos produits, échanger avec d'autres professionnels et partager votre passion pour la gastronomie. Inscrivez-vous dès maintenant et soyez acteur de cette expérience unique !

PRIORITÉ DONNÉE AUX FOOD-TRUCKS

Dates :

du 26 au 29 juin 2025

Du jeudi au dimanche

Lieu :

Le Quai Perdonnet, 1800 Vevey

Horaires :

Jeudi : 17h00-00h00

Vendredi : 11h00-00h00

Samedi : 11h00-00h00

Dimanche : 11h00-21h00

Merci de prendre note que la manifestation aura lieu par tous les temps et que la vente de boisson est interdite.

Catégories d'exposants acceptés :

- Foodtrucks (**uniquement détenteur d'une licence de restauration mobile Vaudoise**)
- Restaurateurs / cafetiers
- Traiteurs

Conditions pour être accepté :

- Être détenteur d'une licence de restauration mobile. **Une copie de cette dernière devra être jointe à la demande.**
- **Application stricte des normes d'hygiène** en vigueur.
- **Utiliser le système de vaisselle réutilisable mis en place par le festival. OBLIGATOIRE**
- Avoir une adresse de contact en Suisse.
- **Vous êtes dans l'obligation d'utiliser une caisse enregistreuse générant des décomptes journaliers dont une copie devra nous être remise à la fin de chaque journée.** Nous vous recommandons vivement de vous équiper d'un système d'encaissement par cartes. **IMPORTANT : si les chiffres d'affaire qui nous sont remis nous semblent faussés, cela remettra en cause votre inscription pour les prochaines éditions.**
- **Vous devez vous assurer d'avoir suffisamment de nourriture à proposer tous les jours et jusqu'à la fin du festival.** Soyez attentifs à la météo et soyez prêts !
- Favoriser les produits de proximité, frais et de saison et la fabrication artisanale.
- **Proposer des prix attractifs et une carte réduite (votre carte doit être jointe au travers du formulaire)**
- Proposer des mets accessibles en termes de prix, des recettes créatives et originales. (Nous vous conseillons de proposer une offre dégustation à petit prix en complément de votre offre de base.)
- Assurer une rapidité de service.
- Soigner l'esthétique de vos stands/foodtrucks.

Vos frais :

1. Inscription pour les 4 jours de festival

Foodtruck	CHF HT 1'500.-
Stand basique 3*3m. nourriture	CHF HT 1'100.-
Stand basique 4-6*3m. nourriture	CHF HT 1'300.-
Stand (max. 3*3m.) OU truck de boissons chaudes	CHF HT 1'100.-

Attention de bien respecter les dimensions (timon ou autre accessoire compris) de la catégorie dans laquelle vous vous inscrivez, nous ne pourrions pas garantir votre emplacement en cas de dépassement.

Après confirmation de votre inscription par le comité d'organisation, les frais d'inscription devront être réglés dans les délais indiqués. Ce n'est qu'une fois la somme encaissée que votre inscription sera définitive et garantie. Aucun rappel ne sera émis.

- Les acomptes sont non-remboursables
- Le solde de paiement correspondant à la somme supplémentaire afin d'arriver au 10% de votre chiffre d'affaire total devra être réglée dans les 7 jours suivants le dernier jour de la manifestation.

2. Participation au chiffre d'affaire : 10%

Le montant de l'inscription faisant office d'acompte, vos frais de participation sont égaux au 10% de votre chiffre d'affaire total effectué sur les quatre jours de manifestation. Le montant préalablement versé, sera donc à déduire du 10% de votre gain et le solde sera à verser au terme de la manifestation au moyen d'un transfert bancaire.

Exemple :

Espace loué pour un foodtruck de 7mètres maximum (timon ou autre accessoire compris) = CHF 1'500.-

Chiffre d'affaire total effectué sur les quatre jours de manifestation = CHF 16'000.- / 10% = CHF 1'600.-

Après déduction des frais d'inscription, il vous restera à verser la somme de = CHF 100.-

Important : Si les 10% de votre chiffre d'affaire sont inférieurs à l'acompte déjà versé, les frais d'inscription correspondant à la location de l'espace ne seront pas remboursés.

3. Caution

Une caution d'un montant de CHF 200.- devra être réglée comptant au moment de votre arrivée sur place. Seulement une fois cette dernière réglée, vous serez autorisé à vous installer.

Cette somme vous sera restituée au terme de la manifestation sauf si des frais liés aux négligences suivantes devaient être retenus :

- Dommages causés au matériel mis à disposition
- Non-conformité aux normes sanitaires en vigueur dans le canton (SCAV)
- Non-respect des heures d'arrivée et/ou des horaires ouverture/fermeture, départ anticipé ou trop tardif par rapport aux horaires fixés par la manifestation
- Non-respect des conditions générales de la manifestation (surconsommation électrique par rapport aux besoins annoncés, vente de boissons, etc...)
- Remise de l'espace alloué jugée insatisfaisante (propreté de l'espace publique, déchets laissés, etc...)
- Non-utilisation de la vaisselle réutilisable
- Comportement inadéquat
- Véhicule stationné sur le périmètre de la manifestation
- Échange de nourriture contre des boissons au bar

La caution vous sera restituée en main propre au terme de la manifestation, au moment de votre départ, lors de la vérification de votre emplacement et uniquement si aucun manquement n'est constaté. Nous vous rendons attentifs que les cautions seront restituées uniquement au moment de votre départ et qu'il ne sera donc pas possible de les réclamer par la suite. Si des dégâts causés devaient nécessiter l'intervention d'une entreprise ou d'un service externe, les frais liés seront refacturés dans leur totalité au fautif.

Désistement :

Une fois votre inscription validée, vous vous engagez à participer à l'intégralité de la manifestation. En cas de désistement, aucun frais ne sera remboursé. Dans certains cas particuliers et si vous ne répondez plus aux critères définis une fois votre inscription validée, les organisateurs se réservent le droit d'annuler votre participation et les frais vous seront, à ce moment là uniquement, remboursés.

Location de matériel :

- Emplacement pour un camion frigorifique (n'oubliez pas d'indiquer les besoins électriques !) à CHF 150.-/pce

Aucune place ne sera accordée si elle n'a pas été demandée lors de votre inscription au travers du formulaire.

Montage & démontage :

Les montages démarrent le jeudi selon l'horaire que nous vous communiquerons individuellement.

Les démontages démarrent le dimanche à 21h00 (et pas avant, Il est interdit de quitter les lieux de manière anticipée !) et **vous devrez avoir quitté les lieux le soir même à maximum 23h00.**

Un horaire et ordre de marche vous sera envoyé au préalable afin que cela se fasse de manière ordonnée pour tous. Toutes les structures légères : tentes, etc... devront impérativement être lestées au sol.

Bons :

Chaque membre de notre équipe recevra des bons d'une valeur de CHF 5.-/pce afin de pouvoir bénéficier d'un rabais auprès de vos stands.

Ces bons vous seront remboursés au terme des 4 jours contre la remise de ces derniers, en même temps que la caution et uniquement à ce moment-là. Ils ne seront plus remboursés après cela.

Installations mises à disposition :

- Zones de tri des déchets (avec récupérateur de graisse !)
- Station de lavage (plonge + accès à l'eau froide). Merci de vous équiper de votre propre matériel tel que savon, serviettes, etc. Aucun stand/foodtruck ne sera alimenté en eau. **Nous comptons sur votre collaboration afin que la plonge soit maintenue propre et vous rappelons qu'aucun aliment ne peut y être lavé.**
- Toilettes
- Sources d'électricité afin d'y alimenter vos stands selon vos besoins précis préalablement communiqués.
- Seul l'éclairage général de la zone publique sera installé par nos soins. Prévoyez d'éclairer vos stands.
- Musique d'ambiance. = Par conséquent, il est interdit de diffuser de la musique dans vos points de vente.

Electricité :

Il est impératif de nous communiquer, au moyen du formulaire d'inscription, vos besoins précis en électricité !
Merci de nous indiquer :

- La ou les types et nombre de prises dont vous avez besoin et leurs ampérages

Par exemple, vous posséder votre propre tableau électrique :

- 1 prise 400v 16A
ou
- 1 prise 400v 32A

Par exemple, vous ne possédez pas de tableau électrique :

- 3 prises 230v 10A
- 1 prises 230v 16A

Toutes prises nécessaires non annoncées fera l'objet d'une amende de CHF 200.-

Merci de vous équiper de vos propres rallonges (câble de 50m. minimum) et d'adaptateurs suisses afin de vous brancher aux tableaux électriques et de privilégier l'éclairage de type basse consommation.

IMPORTANT : L'équipement doit être professionnel et adapté à l'usage extérieur (étanchéité, etc...). Les négligences peuvent causer des coupures de courant pour lesquelles les organisateurs ne prennent aucune responsabilité en cas de perte de chiffre d'affaire liée.

Ordre et propreté :

- Vous êtes tenus de maintenir votre espace de travail et de vente propre durant toute la durée de la manifestation. **Vos poubelles et autres déchets doivent être évacués à mesure des journées, soirées.**
- L'espace devra être rendu parfaitement propre lors de votre départ dimanche soir
- Une protection au sol est obligatoire pour les stands sans exception ainsi qu'aux entrées et sorties des foodtrucks lorsque le risque de tâcher le sol (huile, etc...) est avéré. Chaque exposant est dans l'obligation de s'équiper d'un sac de sable absorbant.
- Vos déchets doivent être évacués vers la zone de tri régulièrement (plusieurs fois par jour) de sorte à ce qu'aucun amas de débris ne s'accumule autour de vos stands (même derrière) pour des questions d'hygiène, d'odeur et d'esthétique.

Déchet :

- **Il est strictement interdit de déverser de l'huile ou toutes autres déchets quel qu'ils soient dans le lac, égouts, évier, toilettes, poubelles, etc...**
Dénonciations et plaintes seront faites auprès de la police si tel est le cas et sanctionné par le versement de la somme de CHF 500.- en plus du règlement des frais liés au curage ou autres actions nécessaires afin de rétablir la situation.
Des bidons prévus à cet effet seront à votre disposition dans la zone de déchets.
- Le PET, le verre, le carton et l'aluminium devront être séparés et jetés dans les bennes correspondantes.
- Vous êtes tenus de vous équiper de vos propres sacs poubelles et de les jeter dans la benne correspondante (sacs non-taxés).

Vaisselle réutilisable

- **Vous devez renseigner vos besoins estimés au plus juste** quant à votre commande de vaisselle réutilisable au travers du formulaire d'inscription. Nous les réévaluerons avant de passer commande mais comptons sur votre pleine collaboration.
- Vous pourrez venir acheter votre vaisselle dans les points de collecte durant toute la durée de la manifestation. **ATTENTION : la marchandise vous sera remise contre paiement et uniquement en cash.**
- **Il est strictement interdit de proposer de la vaisselle jetable sauf :**
 - Cure-dent, baguette (à sushi ou corn-dog), touillette (à café) et pic en bois
 - Cornet papier **non filmé** et écoresponsable de type marrons chauds, frites, churros, sandwich
 - Serviette papier ou carton plié **non filmé** et écoresponsable de type gaufre

Tarifs de locations 2025

ARTICLES	Conditionnement	Prix consigne*	Tarif location UNIT	Coût location	Caisse**	Total
Assiette plate 25cm	50 pces	4.-	0.40	20.-	30.-	250.-
Bol 450 ml.	120 pces	4.-	0.375	45.-	30.-	555.-
Couteau	50 pces	1.-	0.20	10.-	30.-	90.-
Fourchette	50 pces	1.-	0.20	10.-	30.-	90.-
Cuillère à soupe	50 pces	1.-	0.20	10.-	30.-	90.-
Cuillère à café	50 pces	1.-	0.20	10.-	30.-	90.-
Barquette à frite	100 pces	2.-	0.35	35.-	30.-	265.-

*prix de vente à pratiquer. Vous n'êtes pas autorisé à pratiquer d'autres prix de vente pour la vaisselle consignée.

**une caution de chf 30.-/pce sera pratiquée. Montant remboursé lorsque les caisses seront rendues aux points de collecte.



EXEMPLES :

1. Vous venez récupérer une caisse de couteaux
2. Vous devrez remettre la somme de 90.- contre remise de la caisse de 50 couteaux
 - a. Vous récupérerez 50.- en encaissant les consignes à vos clients (chf 1.-/pce)
 - b. Vous récupérerez 30.- lorsque vous ramènerez la caisse au point de collecte
 - c. 10.- seront non-récupérés comme coût de location (chf 0.20/pce)
1. Vous venez récupérer une caisse de bol 450ml.
2. Vous devrez remettre la somme de 555.- contre de mise de la caisse de 120 bols 450ml.
 - a. Vous récupérerez 480.- en encaissant les consignes à vos clients (chf 4.-/pce)
 - b. Vous récupérerez 30.- lorsque vous ramènerez la caisse au point de collecte
 - c. 45.- seront non récupérés comme coût de location (chf 0,375/pce)

- › Nous vous conseillons de vous munir d'un chariot pour transporter la vaisselle propre du point de collecte à votre espace.
- › **ATTENTION à bien sécuriser la vaisselle**, les vols sont fréquents sur ce genre d'articles !
- › Nous vous recommandons de ramener régulièrement les caisses vides aux points collecte afin d'éviter vol ou perte et de vous faire rembourser (30.-/pce)
- › **IMPORTANT : veillez à créer des touches pour les consignes dans vos systèmes de caisse afin de pouvoir les dissocier de votre chiffre d'affaire réel**
- › **INTERDIT** : il vous est strictement interdit de récupérer de la vaisselle sale contre remboursement de la consigne. Les seuls lieux où cela est possible, est auprès des points de retours consignes organisés par le festival. Nous ne vous rembourserons aucune vaisselle sale rendue.
- › Au terme de la manifestation, **dimanche dès 21h, il vous sera possible de faire vos retours finaux auprès des points de collecte jusqu'à maximum 22h. Aucun autre retour ou remboursement ne sera possible, passé ce délai.**
- › Des contrôles seront effectués et le non-respect de cette exigence mènera à une amende de CHF 200.-

Application des normes d'hygiène :

Vous êtes tenu et responsable de garantir une hygiène irréprochable de vos équipements et mets proposés durant toute la durée de la manifestation. Vous devez obligatoirement annoncer votre activité auprès de l'[OFCO](#) et répondre aux normes des exigences sanitaires ([à lire](#)). Un contrôle sanitaire sera effectué et chaque stand devra s'équiper d'un bidon d'eau claire, d'un autre pour réceptionner les eaux sales, de savon et nécessaire de séchage pour les mains. Chaque frigo et congélateur devra également être équipé d'un thermomètre et un support de suivi des températures deux fois par jour.

Vous êtes dans l'obligation de protéger les mets exposés aux visiteurs par un plexiglas, vitre, vitrine contre toute contamination (éternuement, crachats, etc...) ainsi que de mentionner clairement et de manière visible :

ALLERGÈNES ET PROVENANCE DES VIANDES ET POISSONS.

En cas de manquement : votre participation à la manifestation sera définitivement refusée à l'avenir.

Sécurité :

Bien que le site soit sécurisé en dehors des horaires d'ouverture du vendredi au dimanche, vous êtes responsables de vos valeurs.

Prévention :

Chaque exposant cuisinant sur place devra obligatoirement être équipé d'une couverture anti-feu (friteuse, huile, graisse) et/ou d'un extincteur (feu, gaz) valables.

Obligatoire : tous les appareils à gaz liquide devront avoir été contrôlés et donc certifiés par un professionnel, chaque année nous constatons des manquements et ceci ne sera plus toléré.

Assurance :

Les organisateurs ne prennent aucune responsabilité en cas de vol, de jour comme de nuit.

Vous êtes tenus d'être détenteur d'une assurance responsabilité civile suffisante pour le dédommagement de tierces personnes et aucune responsabilité ne pourra être facturée à l'organisateur.

La manifestation a lieu par tous les temps.

Si la manifestation devait être annulée pour un cas de force majeure, aucun frais ne serait remboursé.

Communication :

Vous pouvez communiquer l'événement sur tous les médias. Des supports vous parviendront et nous vous encourageons vivement à les partager un maximum.

Parking :

Un parking à proximité de la manifestation sera mis en place. Vous avez la possibilité d'y louer maximum 1 place par exposant pour un montant de CHF 90.- contre remise d'un macaron valable du jeudi 26.06.2025 9h au dimanche 29.06.2025 minuit. **Attention : aucun véhicule réfrigéré ne pourra y être branché.**

Le parking sauvage dans le périmètre de la manifestation et à ses abords est strictement interdit.

Clients mystères :

Un panel de clients mystères circulera aux travers dans stands afin d'évaluer : qualité/prix, accueil & décoration des exposants.

Contact :

vevey@streetfoodfest.ch

En vous soumettant votre inscription, vous confirmez avoir lu et compris toutes les conditions et informations citées dans ce document.

Ce règlement peut être soumis à des changements : consultez-le régulièrement !